



Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex
Tél. : 01.49.58.35.81 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mél : sntrsins@vjf.cnrs.fr

Site Web : <http://sntrs.fr/>

Compte Rendu SNTRS CGT du Conseil d'Administration de l'INSERM du 4 octobre 2012 Par Dominique LAGRANGE, élue SNTRS CGT

L'ordre du jour de ce conseil ne comportait pas de point stratégique important, nous devons voter sur la **Décision Modificative Budgétaire N° 3** et le **plan pluriannuel de stratégie immobilière** de l'organisme. Néanmoins nous avons pu exprimer à cette occasion des problématiques des personnels devant la direction et les ministères.

Dans ces **informations générales**, Mr **Syrota** est revenu sur l'organisation des Assises de la Recherche, sur les 20 ans des CIC, structures qui sont, d'après lui, un modèle à l'étranger et, comme toujours, il a beaucoup développé l'intérêt de l'AVIESAN.

Je l'ai interpellé sur le projet de **budget 2013**, notamment sur le **transfert de 60 Millions d'euros de l'ANR** (sur un budget global de 700 Millions d'euros) dont **12 Millions d'euros reviendront à l'Inserm**. Le budget global de l'Inserm sera en hausse de 3.9% dont une partie pour faire face aux nouveau taux de pension, avec à peine le maintien des postes tant en plafond d'emploi qu'en financement. Si on retire les pensions, la **réalité est une hausse de 2%, soit à peine l'inflation**. Pourtant notre Président se dit « très satisfait » de ce budget. L'application de la loi Sauvadet (CDIsation et titularisation des CDD en place) et l'augmentation des budgets récurrents des laboratoires ne semble pas être du tout sa préoccupation.

Au Conseil Scientifique, qui se mettait en place le même jour, il a annoncé, que, sous réserve du budget définitif, il envisageait de mettre au **concours chercheurs en 2013 : 30 CR2, 45 CR1, 40 DR2 + 5 externes et 1 DR1 (rappel 2012 : 30 CR2, 45 CR1, 49 DR2)**. Je lui ai posé la question pour les **ITA** : il n'a **pas voulu répondre**, disant que cela dépendait des arbitrages liés à l'application de la loi Sauvadet. Il faut bien reconnaître que la marge de manœuvre imposée par ce budget est très faible, vu le manque de moyens et de possibilités (plafond d'emploi) pour envisager un véritable plan de stabilisation des CDD, raison de plus pour que l'action avec les collectifs des précaires qui se mettent en place soit très forte pour obtenir du gouvernement les décisions nécessaires.

Suite à la signature du **Contrat d'Objectifs**, des **indicateurs** nous ont présentés, bilan 2011, mais rien sur l'attractivité des carrières, qui pourtant y figure. Ces indicateurs portent presque tous sur les moyens d'évaluer « notre excellence » : % d'A+, production du Top 10, ainsi que l'image de l'Inserm à l'extérieur (web), le transfert vers les applications cliniques, le transfert vers les applications industrielles et la valorisation ... Evidemment, ces indicateurs sont bons, les cibles prévues pour 2015 souvent atteintes, de plus, il nous a abreuvé de données concernant les publications d'« excellence » des équipes de l'institut en progression constante. Il a été félicité par plusieurs membres y compris des représentants des ministères (recherche, enseignement supérieur et santé).

J'ai fait une intervention assez virulente, lui disant que certes tous ces indicateurs étaient en progression mais **à quel prix ?** Je lui ai rappelé que la loi imposait à l'employeur de veiller à la **santé au travail des personnels**, les conséquences des différentes politiques mises en place ces dernières années ont entraîné la course aux contrats, des restructurations, les multi-tutelles, les mutualisations, l'augmentation de la compétitivité, l'individualisation des salaires. Tout cela suscite beaucoup de stress et du mal être pour beaucoup de personnels, faits corroborés dans le rapport du médecin coordinateur de prévention. Il était de fait, hors la loi, paradoxe pour notre organisme dont l'objectif est d'améliorer la santé pour tous que de commencer par dégrader celle de ces personnels.

Il a juste répondu que nous devons faire progresser la recherche au mieux. Sic. ... !

Un document très fourni nous a été donné sur **l'état du parc immobilier**, disponible à la demande, **le plan stratégique pluriannuel a été adopté à l'unanimité**. Un plan d'action devrait suivre.

J'ai fait une **déclaration sur Sanofi**, (voir en annexe), complétée par le représentant du SNCS.

Mr Lajoux, membre du CA et représentant les industries pharmaceutiques, qui fait partie de la **direction de Sanofi**, s'est exprimé longuement : problème important dans ce secteur car, malgré beaucoup d'investissements, aucune molécule nouvelle n'est arrivée au stade de commercialisation depuis 20ans. Pour Sanofi, c'est certainement lié au mode d'organisation, d'où la nécessité de réorganiser leur 9 centres de recherche et développement. Il comprend très bien l'émotion des personnels, particulièrement ceux de Sanofi Toulouse, mais il affirme qu'il n'y aura pas de licenciements secs (peut être envisagent-ils de proposer des emplois dans d'autres coins du monde, comme Conforama qui proposait des reclassements au sein d'un groupe sud-africain). A la demande du gouvernement, le processus est arrêté mais ils ont la volonté de trouver une solution et pensent développer un plan jusqu'à 2015. Evidement les salariés ne s'en satisfont pas et continue de lutter après leur **manifestation nationale du mercredi 3 Octobre. 2012**.

Aucun commentaire, ni de notre direction ni des pouvoirs publics présents.

ANNEXE

Déclaration de l'élue SNTRS CGT au Conseil d'Administration de l'INSERM du 4 Octobre 2012 au sujet de la situation dans les centres de recherche de Sanofi.

Sanofi envisage un nouveau plan de restructuration se traduisant par la suppression de milliers d'emplois en France, notamment en Recherche et Développement, avec l'annonce de la fermeture des centres de recherche de Toulouse et de Montpellier, employant plus de 900 salariés. Depuis l'annonce en Juillet 2012, les salariés de Toulouse organisent des manifestations tous les jeudis pour protester contre ce désengagement du groupe pharmaceutique, une grande manifestation a eu lieu hier à leur siège parisien.

Entre 2009 et 2011, près de 4 000 postes ont été supprimés en R&D chez Sanofi dont 1 300 en France. Nous n'oublions pas également la fermeture en 2004 du centre de recherche de Romainville et ses 1 200 salariés. Alors que les dividendes des actionnaires du groupe pharmaceutique ont continué d'augmenter en 2011 de plus 6% soit 3,6 milliards d'euros (pour un bénéfice du groupe de 8,8 milliards d'euros). Sanofi a aussi touché près de 130 millions d'euros de l'Etat au titre du Crédit Impôt Recherche (CIR) pour cette année 2011 !

Lors de la création de l'alliance AVIESAN, entre les organismes publics de recherche des sciences de la vie (CNRS, INSERM, INRA, ...), qui vient de fêter ces 3 ans le 4 juillet 2012, le président Sarkozy et le PDG de cette alliance, André Syrota, avaient alors annoncé que celle-ci permettrait de « *renforcer la synergie entre la recherche publique et les industriels pour maintenir une R&D industrielle française de qualité sur le sol français* » ! Il est peu de dire que le bilan de cet objectif est aujourd'hui désastreux vu le nombre impressionnant de fermetures de centres de recherches des groupes pharmaceutiques en France ces dernières années tant pour Sanofi que pour les autres groupes (Pfizer, Merck, ...).

En parallèle, la recherche publique dans les sciences de la vie (CNRS, INSERM, ...) a été elle aussi remise en cause ces dernières années **du fait des choix du Comité Stratégique des Industries de Santé du 26 octobre 2009. Il s'agissait de faire prendre en charge par la recherche publique une partie de la R&D du privé et faire correspondre la recherche fondamentale des laboratoires publics aux stratégies des groupes privés.** Autrement dit, l'INSERM, comme le CNRS, sont amenés à faire les premières étapes du développement du médicament se substituant ainsi aux industries pharmaceutiques ! Mais que va-t-il rester comme recherche fondamentale à l'INSERM et au CNRS ? Que va-t-il rester du potentiel de recherche privée ?

Nous exigeons des pouvoirs publics qu'ils agissent fermement pour que les industriels de la pharmacie, ayant bénéficié largement des aides publiques (CIR, ...), maintiennent leurs centres de Recherche et Développement en France et instaurent de véritables coopérations avec la recherche publique où chacun se développe sans être le sous traitant de l'autre.